



Bruxelles, le 10 SEP. 2018

Monsieur Jan DIJCK

Président

Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl
Boulevard de la Deuxième Armée Britannique 625

1190 BRUXELLES



Nos Réf. : BL/JD/40449-75994

Vos Réf. :

Personne de contact : Jérémie DAGNIES

E-mail : dagnies@ceposs.be

Concerne : Zones à faible émission + question

Monsieur le Président,
Cher Monsieur DIJCK,

Votre courrier daté du 9 juillet 2018 relatif à l'objet sous rubrique m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Si la Wallonie instaure des zones de basses émissions sur son territoire, il est effectivement souhaitable que les véhicules « oldtimer » immatriculés en Belgique qui disposent de la plaque d'immatriculation belge « O », « 1-O » ainsi que ceux qui sont munis d'une plaque d'immatriculation personnalisée mais qui ont plus de 30 ans, bénéficient d'un régime similaire à celui prévu dans le dispositif bruxellois mis en place par la Ministre de l'Environnement Céline FREMAULT.

Je transmets une copie de la présente au Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO afin qu'il puisse être attentif à cette question.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur DIJCK, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Benoît LUTGEN